

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 mai 2020

L'an deux mil vingt,

le 18 mai

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 11 mai 2020

S'est réuni à la salle des fêtes de Prailles sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Geneviève CHEVALLIER, Line CHASSAC, Marie-Christine GROLLEAU ;

Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Cyril FAVRIOU, Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, Michel TRICOCHÉ, Sébastien WATRIN.

Etaient absents excusés :

Mmes Annabelle DAVID, Marie ESTIOT, Mrs Bruno HAUDEBAULT, David BAUDOUIN, Vincent VACON.
M Luc LAPEYRE a donné procuration à M Sébastien WATRIN

Secrétaire :

Mme Marie-Christine GROLLEAU a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Point sur les dossiers en cours

Délibérations tarifs 2021 Maison Peleboise

Travaux Maison Peleboise

Questions diverses.

Point sur les dossiers en cours :

Mme la Maire rappelle qu'un devis de contrôle pour déplacement des bouteilles de gaz de la cantine va être demandé.

Mme la Maire informe des dispositifs mis en place pour assurer la rentrée scolaire à partir du jeudi 14 mai.

L'école a accueilli 6 enfants le jeudi et 15 enfants le vendredi répartis sur les 3 classes.

Le personnel a adapté sa journée de travail en fonction des nouvelles directives à appliquer, tout se passe bien.

Par contre un souci apparaît sur le poste d'accompagnement de la classe des CP.

L'agent est un agent à risque et doit être présent de 9 h à 12 h à Prailles mais sa présence à Prailles, de par sa volonté et celle des élus d'Aigondigné, semble poser problème. Après rencontre avec les élus d'Aigondigné, Mme la Maire a proposé que l'agent soit présent à Prailles 2 jours sur 3 sachant que le jeudi il n'y a pas d'enseignant pour accueillir les CP donc pas d'accueil des enfants des CP. Elle fait savoir qu'elle n'a pas eu de réponse positive d'Aigondigné, donc pour le moment on ne sait pas si l'agent reviendra à Prailles à partir du 25 mai.

Mme la Maire fait savoir que nous avons reçu 40 masques réutilisables commandés au Conseil Général et les 1000 masques chirurgicaux venant de l'ADM. Elle fait savoir que beaucoup de masques en tissus ont été fabriqués par les couturières bénévoles, elle propose que des bouquets de fleurs leur soient remis pour les remercier.
Accord du CM

Mme la Maire fait savoir que la bibliothèque de Prailles va rouvrir en appliquant au mieux le protocole des bibliothèques. Les bénévoles vont accueillir, le samedi de 10 h à 12 h, les lecteurs par les fenêtres (en drive) un côté pour récupérer les livres et un autre pour remettre des pochettes surprises avec quelques livres préparées par les bénévoles.

Mme la Maire fait savoir qu'elle est intervenue au niveau du terrain multisport pour faire sortir des jeunes extérieurs à la commune qui jouaient sur le terrain malgré l'interdiction.

Mme la Maire fait savoir que les travaux du bourg de Prailles ont repris lundi dernier. Ils doivent poser les mats d'éclairage cette semaine. Elle informe qu'une habitante demande à ce que le poteau situé en face sa propriété soit déplacé en raison de l'éclairage de sa façade. Il est décidé de ne pas déplacer le poteau sachant que les nouveaux poteaux sont beaucoup moins haut que ceux existants, qu'ils ont des ampoules à Leds et qu'ils doivent éclairer les passages protégés notamment celui de la bibliothèque. Par contre il est décidé de modifier la durée d'éclairage en arrêtant à 22 h 30 sur l'ensemble de la commune.

La mise en service de l'eau n'aura pas encore eu lieu tant que l'analyse de l'eau n'est pas correcte. Les compteurs seront raccordés fin mai.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de location de la Maison Peleboise, ce sont donc les tarifs 2020 qui seront appliqués pour 2021.

Il est décidé d'appliquer sur les forfaits « Ménage » un supplément lié aux mesures sanitaires à appliquer pendant toute la période de propagation du Covid-19, à savoir :

Ménage cuisine et grande salle :	+ 40 €
Ménage Chambre :	+ 30 €
Ménage fin de séjour :	+ 15 €

Mme la Maire présente le devis de Couverture Celloise d'un montant de 3414 € TTC pour réparation de la couverture de la cantine scolaire de Prailles au niveau de la cheminée.
Accord du CM

Mme la Maire fait savoir que les travaux d'assainissement sont lancés à la Maison Peleboise. En raison de la fermeture de la Maison Peleboise, il est décidé de procéder à la remise en état des douches, du sol et de certains velux.
Des devis sont en cours.

Mise en place du Conseil municipal :
Le conseil municipal aura lieu dans la salle des fêtes de Prailles à 19 h, avec un public restreint si nécessaire.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 5 juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

la secrétaire,

les membres,